

**Application
de l'arrêté ministériel du 26/05/2005
sur le PMA Bécasse en Bretagne**

Bilan de la Saison 2006/07

Yves FERRAND

Office national de la chasse et de la faune sauvage
Direction des études et de la recherche
CNERA Avifaune migratrice

Février 2008

Rappel réglementaire

Un arrêté ministériel signé le 26 mai 2005 a fixé un PMA Bécasse régional pour 4 départements : Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, suivant les modalités du Code de l'Environnement (articles R425-18 à R425-20). Les quotas de prélèvement par chasseur sont les suivants : 3 bécasses/semaine et 30/an. Chaque chasseur est muni d'un carnet de prélèvement unique et personnalisé qu'il doit obligatoirement rendre à sa Fédération départementale des chasseurs pour obtenir un nouveau carnet pour la saison de chasse suivante.

Chaque oiseau prélevé doit être marqué sur place à l'aide d'une languette fixée à la patte. Chaque prélèvement est simultanément coché sur le carnet.

Toute bécasse prélevée dans l'un des quatre départements bretons doit être enregistrée sur le même carnet de prélèvement.

Bilan

1- Distribution et récolte des carnets

Au total, un peu plus de 51 000 carnets de prélèvements ont été distribués en Bretagne pour la saison 2006-2007 (tableau 1). Près de 45 000 ont été récoltés à la fin de la saison de chasse (39 600 en 2005/06). En moyenne, le taux de restitution s'élève à 87,7 %.

Comparé à la saison précédente, le taux de restitution s'est grandement amélioré puisqu'il dépasse 80% pour chacun des départements. Ce résultat est extrêmement encourageant. Il souligne à la fois l'acceptation du dispositif par la grande majorité des chasseurs et les efforts soutenus des Fédérations départementales des chasseurs pour son application rigoureuse.

Tableau 1 : Répartition par département des carnets de prélèvements Bécasse distribués et récoltés en Bretagne au cours de la saison 2006/07.

	carnets distribués	carnets récoltés	% de restitution
Côtes d'Armor	12 705	10 397	81,8
Finistère	12 560	11 207	89,2
Ille-et-Vilaine	13 487	12 600	93,4
Morbihan	12 472	10 732	86,0
TOTAL	51 224	44 936	

2- Estimation des prélèvements

Pour chaque département, un total de bécasses prélevées peut être comptabilisé à partir des carnets retournés. Cela correspond à un tableau de chasse déclaré par les chasseurs porteurs de ces carnets. La totalité des carnets n'étant pas retournés, l'extrapolation des prélèvements totaux ne peut se faire que sous l'hypothèse que le tableau de bécasses manquant se répartit de façon identique parmi les chasseurs qui n'ont pas rendu leur carnet. Autrement dit, que le tableau moyen des chasseurs qui n'ont pas retourné leur carnet est identique à celui des chasseurs qui l'ont fait. Compte tenu du fort taux de restitution, le niveau d'erreur liée à cette

hypothèse dans l'estimation des prélèvements doit être relativement faible, et dans tous les cas plus faible que lors de la saison précédente.

Pour la saison 2006/07, le tableau de bécasses dans les quatre départements bretons est estimé à environ 112 000 oiseaux (tableau 2). Comme pour la saison précédente, les prélèvements les plus importants s'observent dans le Finistère et le Morbihan, suivi par les Côtes d'Armor. A nouveau l'Ille-et-Vilaine se place en retrait avec à peine 10% du tableau régional.

Comme nous l'indiquions dans le rapport de la saison 2005/06 (Ferrand, 2007) l'estimation des prélèvements à l'échelle départementale est très probablement biaisée dans la mesure où une proportion non négligeable de chasseurs de bécasses bretons a pour habitude de se déplacer d'un département à l'autre. En conséquence, les prélèvements qu'ils déclarent n'ont pas obligatoirement été réalisés dans le département où ils ont retiré leur carnet, et ne peuvent être imputés directement au tableau de chasse départemental. L'interprétation des résultats départementaux doit donc s'entendre comme le tableau de bécasses des chasseurs adhérents à la Fédération et non comme le tableau départemental *sensu stricto*. L'estimation des prélèvements reste en revanche pertinente à l'échelle de la Bretagne.

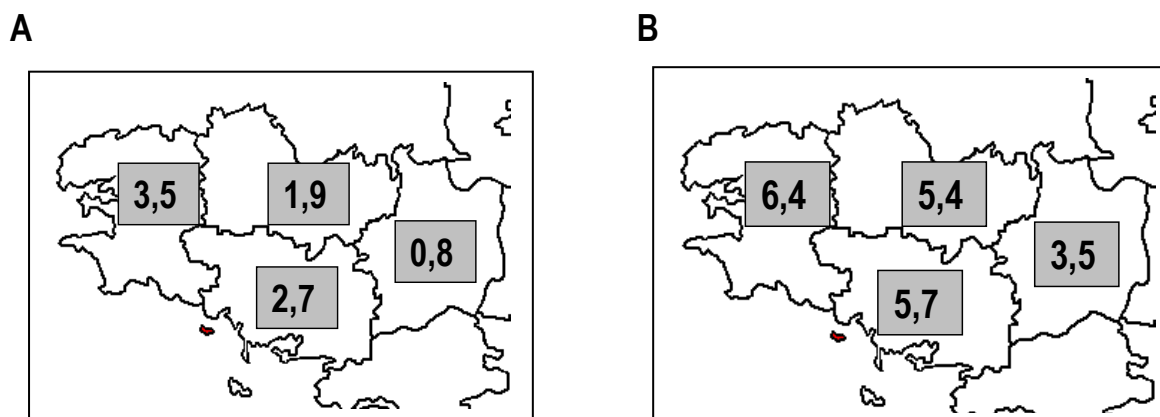
Tableau 2 : Tableau de bécasses déclaré par département et extrapolation à l'ensemble des chasseurs, pour la saison 2006/07 en Bretagne.

	tableau déclaré	tableau extrapolé
Côtes d'Armor	19 403	23 710
Finistère	39 247	43 985
Ille-et-Vilaine	10 405	11 138
Morbihan	28 607	33 245
TOTAL Bretagne		112 078

L'estimation obtenue pour 2006/07 apparaît très en retrait par rapport à celle de 2005/06 (près de 150 000 bécasses). Cette chute des prélèvements est cohérente avec celle des indicateurs d'abondance calculés, soit à partir des sorties de chasse (Indice cynégétique d'abondance, ICA), soit à partir des données du baguage (Indice d'abondance nocturne, IAN). En effet, les valeurs de ces deux indices se sont avérées plus faibles en 2006/07 que celles des deux saisons précédentes (Ferrand *et al.*, 2007). Les conditions climatiques très particulières de l'automne-hiver 2006/07 expliquent ce déficit en oiseaux. En effet, des températures exceptionnellement douces ont permis à une fraction de la population de bécasses de séjourner tout l'hiver dans des régions situées plus au nord et à l'est qu'à l'accoutumée, privant les terminus migratoires comme la Bretagne d'une partie de ses hivernants habituels. Il reste que le tableau régional estimé à partir des carnets de prélèvements est clairement très en dessous de l'estimation obtenue lors de l'enquête sur les tableaux de chasse à tir réalisée par l'ONCFS et la FNC pour la saison 1998-1999. La différence s'élève à 119 400 oiseaux, c'est à dire une réduction de plus de 50 % ! Quelles qu'en soient les causes (erreur d'estimation de l'enquête par sondage, PMA à 50 bécasses/an en 1998/99, déclarations erronées dans les carnets,...), ce résultat montre à tout le moins que les prélèvements peuvent fluctuer de façon importante d'une saison à l'autre et, en conséquence, que les estimations doivent être réalisées chaque année de façon à obtenir une valeur moyenne pondérée plus proche de la réalité.

Le tableau moyen/chasseur pour chaque département est présenté en figure 1. Il s'agit, d'une part, d'une moyenne pour l'ensemble des chasseurs et, d'autre part, d'une moyenne pour les chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse. Dans les deux cas, un gradient très net apparaît d'est en ouest, comme lors de la saison précédente. Le tableau moyen ne dépasse pas un oiseau pour l'Ille-et-Vilaine mais atteint 3,5 oiseaux dans le Finistère. Pour les chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse, les valeurs sont respectivement de 3,5 et 6,4 oiseaux pour ces deux départements. Dans les Côtes d'Armor et le Morbihan, les tableaux moyens/chasseur se situent respectivement à 1,9 et 2,7, et ceux pour les chasseurs ayant prélevé au moins un oiseau à 5,4 et 5,7 bécasses. Toutes ces valeurs sont soit égales, soit inférieures à celles obtenues lors de la saison 2005/06, ce qui traduit à nouveau des effectifs en plus faible abondance.

Figure 1 : Tableau moyen de bécasses par chasseur (A) et par chasseur ayant prélevé au moins une bécasse (B) en 2006/07 pour chaque département breton.



3- Répartition des prélèvements par chasseur

La répartition des chasseurs en fonction de leur tableau individuel de bécasses apporte une information intéressante quant à l'intérêt porté à cette espèce (tableau 3).

La proportion la plus forte de chasseurs ayant tué au moins une bécasse est notée dans le Finistère (54,7%), de même que celle des spécialistes (chasseurs ayant tué 10 bécasses et plus au cours de leur saison) qui atteint 12,7%. Le Morbihan et les Côtes d'Armor affichent des valeurs 10 à 20 points au dessous de celle du Finistère pour la proportion de chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse. Pour les spécialistes, les différences avec le Finistère sont plus marquées dans les Côtes d'Armor (6,6 points d'écart) que dans le Morbihan (3,8 points d'écart). Enfin, l'Ille-et-Vilaine se situe bien en deçà de ces valeurs avec 23,4 % seulement de chasseurs ayant tué au moins une bécasse et moins de 2% pouvant être considérés comme des spécialistes.

Le gradient départemental observé pour les tableaux moyens/chasseur se retrouve dans cette analyse.

Tableau 3 : Répartition des tableaux individuels de bécasses parmi les chasseurs des quatre départements bretons au cours de la saison 2006/07.

tableau individuel (n. bécasses prélevées)	% nombre de chasseurs			
	Finistère	Morbihan	Côtes d'Armor	Ille-et- Vilaine
0	45,3	53,1	65,6	76,6
1	11,4	12,2	9,9	10,2
2	8,4	7,6	5,7	4,4
3	6,0	5,1	3,5	2,5
4	4,6	3,7	2,6	1,3
5	3,5	2,9	2,0	1,1
6	2,6	2,3	1,4	0,7
7	2,1	1,6	1,2	0,6
8	1,8	1,3	1,1	0,4
9	1,7	1,3	0,8	0,4
10	1,7	1,1	0,8	0,2
11	1,5	0,9	0,6	0,2
12	1,1	0,9	0,6	0,2
13	0,9	0,8	0,4	0,2
14	0,9	0,6	0,5	0,1
15	0,9	0,5	0,3	0,2
16	0,6	0,4	0,3	0,1
17	0,6	0,5	0,3	0,1
18	0,7	0,3	0,3	0,1
19	0,6	0,2	0,3	0,1
20	0,4	0,5	0,2	0,0
21	0,5	0,4	0,2	0,0
22	0,3	0,3	0,2	0,0
23	0,3	0,2	0,2	0,0
24	0,4	0,2	0,1	0,0
25	0,3	0,2	0,1	0,0
26	0,3	0,2	0,1	0,0
27	0,2	0,2	0,1	0,0
28	0,1	0,1	0,2	0,0
29	0,1	0,1	0,1	0,0
30	0,4	0,4	0,2	0,1
% chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse	54,7	46,9	34,4	23,4
% chasseurs ayant prélevé au moins 10 bécasses (« spécialistes »)	12,7	8,9	6,1	1,9

4- Chronologie de la migration

La répartition des prélèvements par semaine montre clairement une arrivée assez massive et soudaine des bécasses au cours de la première semaine de novembre. Un niveau élevé de prélèvements est atteint assez vite vers la mi-novembre et se maintient pendant plus d'un mois. A partir de fin décembre, la chute des prélèvements est rapide puis devient plus progressive à partir de la mi-janvier. Comme lors de la saison précédente, cette évolution se déroule de manière synchrone pour les quatre départements.

Sous l'hypothèse que les prélèvements sont directement liés aux vagues migratoires, leur maintien à un niveau élevé pendant 5 à 6 semaines témoigne d'un flux d'oiseaux continu jusqu'à la mi-décembre. Ce schéma diffère de celui de la saison 2005/06 au cours de laquelle un pic migratoire très marqué fut noté fin novembre- début décembre suivi d'un deuxième pic plus discret au début janvier, plutôt lié à des déplacements intra-hivernaux en raison des

conditions météorologiques. Alors qu'en 2005/06, un prélèvement total de 20 000 oiseaux a été réalisé en 2 semaines (14 au 27/11), le même niveau total de prélèvements requiert 6 semaines (13/11 au 24/12) en 2006/07 ! Ceci est dû à la fois à l'étalement de l'arrivée des bécasses et à des effectifs migratoires et hivernants globalement plus faibles (cf. 2-Estimation des prélèvements).

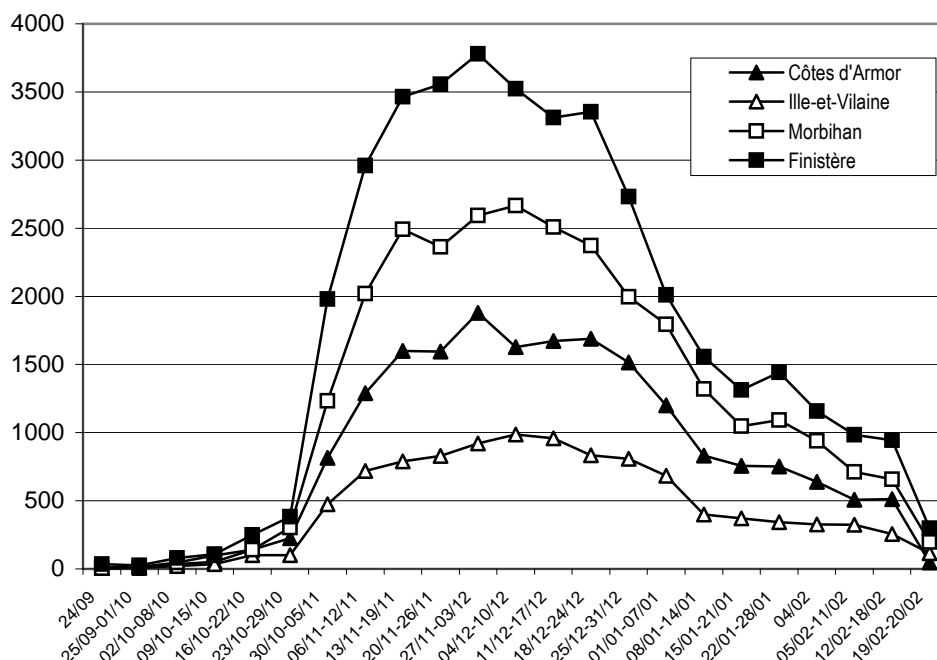


Figure 2 : Répartition par semaine des prélèvements de bécasses au cours de la saison 2006/07 pour les quatre départements de Bretagne.

Evaluation de la mise en œuvre du dispositif

Après une année d'expérimentation (2004/05) et deux années d'application (2005/06 et 2006/07) le PMA Bécasse en Bretagne est désormais bien en place.

Le taux élevé de restitution des carnets (87,7% en moyenne), témoigne de l'acceptation quasi-générale du dispositif par les chasseurs bretons. En outre, le nombre de contrevenants reste extrêmement limité (18/1729 contrôles ; 1,0 %) et en retrait par rapport à la saison 2005/06 (22/1391 contrôles ; 1,6 %). Toutefois, si cette analyse est limitée aux seuls chasseurs contrôlés avec au moins une bécasse dans le carnet, le pourcentage d'infractions se situe en moyenne à 5% pour l'ensemble de la région (10% en Finistère). Un effort soutenu des services de police de la chasse apparaît donc nécessaire pour réduire encore la réelle volonté de frauder d'une partie très restreinte des chasseurs de bécasses. Les services départementaux de l'ONCFS confirment en effet l'efficacité des contrôles, les infractions constatées relevant le plus souvent d'une mauvaise foi facile à mettre en évidence.

De leur côté, les Fédérations départementales des chasseurs se sont à nouveau fortement impliquées dans l'application de l'arrêté ministériel. La présence du guichet unique dans les quatre départements a contribué à une mise en œuvre optimale. Sans cette volonté forte de la part des responsables cynégétiques, le PMA Bécasse en Bretagne ne serait sans doute pas aussi largement respecté.

Les problèmes pratiques soulevés l'an passé n'ont pas tous été résolus (Ferrand, 2007).

La gestion du couple distribution – restitution des carnets de prélèvements à l'échelle départementale est désormais au point. En revanche, les problèmes identifiés mais liés à une révision du Code de l'Environnement (date de restitution, saisie des données, informations portées sur le carnet) n'ont pas trouvé de solutions à l'heure actuelle.

Conclusion

L'application du PMA Bécasse en Bretagne dans le cadre de l'arrêté ministériel du 26/05/2005 pose peu de problèmes. Cette mesure de contrôle de la pression de chasse est respectée par la quasi-totalité des chasseurs bretons conscients de la nécessité de préserver leur capital cynégétique, dont la bécasse est certainement l'espèce la plus emblématique. En complément de ce volet « gestion », des informations d'un grand intérêt peuvent être extraites du dispositif mis en place.

L'estimation des prélèvements au plus près de la réalité est la première. Deux saisons de récolte de données montrent combien il est nécessaire de disposer d'évaluations annuelles tant les fluctuations inter-saisonnières peuvent être importantes chez cette espèce migratrice. En visant un recensement exhaustif des tableaux de bécasses, on dispose d'un indicateur supplémentaire (avec les ICA et les IAN; cf. 2-estimations des prélèvements) pour juger de la tendance des effectifs et du statut de conservation de l'espèce. Sans oublier qu'en cas de nécessité un tel indicateur permettra de s'assurer de l'efficacité d'un changement de la valeur du PMA.

D'un point de vue strictement biologique, la caractérisation annuelle du schéma migratoire est particulièrement intéressante. Liés en grande partie aux conditions climatiques, il peut s'avérer à moyen terme comme un témoin de l'impact du réchauffement global. Déjà, les pics de migration observés ces dernières années attestent d'une tendance au retard de la migration post-nuptiale chez la bécasse des bois.

Ajoutons qu'à moyen terme, ce dispositif constituera un outil précieux et fiable pour suivre l'évolution de la pression de chasse. La proportion de spécialistes (tableau annuel ≥ 10 bécasses) et ses fluctuations inter-annuelles peuvent en effet être considérées comme un indicateur de l'engouement des chasseurs pour cette espèce.

Les résultats obtenus à ce jour encouragent fortement à maintenir le PMA Bécasse en Bretagne sous sa forme actuelle. La tenue d'un carnet unique, le marquage des oiseaux et la restitution obligatoire des carnets pour pouvoir chasser la bécasse la saison suivante apparaissent comme les conditions nécessaires à son efficacité. Cela demande bien entendu la poursuite du soutien actif des Fédérations départementales des chasseurs et celui de la Délégation régionale de l'ONCFS qui a fait du contrôle de cette mesure une priorité en matière de police de la chasse pour les services départementaux de la région.

En France, la mise en œuvre de quotas de bécasses par chasseur concerne à l'heure actuelle une majorité de départements (52 en 2006/07, 51 en 2007/08 mais avec une augmentation sensible du nombre de départements qui ont instauré un carnet et un système de marquage : 16 en 2006/07, 22 en 2007/08 ; figure 3). Avec le dispositif le plus complet, la Bretagne apparaît comme le leader dans ce domaine.

Références

- Ferrand Y. 2007. PMA Bécasse en Bretagne. Saison 2005-2006. Application de l'arrêté ministériel du 26/05/2005. Bilan et perspectives. 9p.
Ferrand Y., Gossmann F., Guénézan M. & C. Bastat. 2007. Lettre d'information du réseau Bécasse ONCFS/FNC. N° 16. Octobre 2007. 16 p.

Figure 3 : PMA Bécasse en France

